



UNION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS  
**FORCE OUVRIÈRE du TARN**

70 avenue François Verdier 81000 ALBI

Tél : 05 63 54 13 74

E-mail : [udfo81@orange.fr](mailto:udfo81@orange.fr)

E.B./20.174

Mesdames et Messieurs les Maires du  
Département du Tarn, Monsieur le  
Président du Conseil Départemental

Albi le 28 avril 2020

Mesdames et messieurs,

Comme vous le savez, le 13 avril dernier le président de la République a annoncé sa décision d'organiser la reprise des cours dans tous les établissements scolaires à partir du 11 mai.

Le ministre de l'Éducation Nationale a rappelé aux personnels leur obligation d'assurer leur service à partir du 11 mai, contestant par avance toutes les procédures de droit de retrait. De même, il a rappelé aux familles l'obligation de fréquentation scolaire dès l'âge de 3 ans. D'ailleurs, pour inciter les familles à envoyer leurs enfants à l'école, le gouvernement a annoncé qu'il revenait sur les dispositions relatives aux arrêts de travail dérogatoires « Covid 19 » qui permettent d'indemniser les parents qui restent à la maison pour garder leurs enfants.

Pourtant le 16 mars, le président de la République justifiait la fermeture des classes dans les écoles, collèges et lycées dans les termes suivants : « Nos enfants et les plus jeunes, selon le conseil scientifique, sont celles et ceux qui propagent le plus rapidement le virus. C'est à la fois pour les protéger et réduire la dissémination du virus à travers le territoire ». Cette affirmation du 16 mars ne serait-elle plus d'actualité aujourd'hui ? Malheureusement la pandémie est toujours là et les scientifiques craignent l'arrivée de la deuxième vague en particulier dans les zones qui n'ont pas encore été trop affectées, tel notre département. C'est pourquoi l'Union Départementale FO et ses syndicats de personnels de l'Éducation Nationale et de la Fonction Publique Territoriale sont particulièrement inquiets de cette décision de reprise des cours le 11 mai et des conséquences dramatiques que cela peut avoir pour les élèves, les personnels, leurs familles et leurs proches.

D'ailleurs l'Ordre des médecins dénonce dans ce choix « un manque absolu de logique », qui ne pourra qu'aggraver l'épidémie. Même si sans doute par manque de matériel, comme cela a été aussi le cas pour les masques, le président a déclaré que le dépistage de toute la population était un non-sens, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) préconise la mise en place du dépistage systématique pour sortir de la crise sanitaire.

C'est pourquoi nous considérons qu'il y a des préalables intangibles à la reprise des cours. Cela commence par le dépistage systématique des personnels et des élèves. C'est également la recommandation du CHSCT ministériel de l'Éducation Nationale qui «

demande un dépistage généralisé aux personnels et aux élèves comme préalable à toute reprise d'activité. »

C'est aussi ce que les personnels de l'Education Nationale et les parents d'élèves sur le plan national si l'on en croit les près de 45000 signatures de la pétition de la Fédération Nationale de l'Education Nationale, de la Culture et de la Formation Professionnelle Force Ouvrière : <https://www.fo-fnecfp.fr/le-11-mai-ou-apres-pas-de-reprise-sans-depistage-systematique-sans-tous-les-moyens-de-protection-necessaires/>.

Dans ces conditions de nombreux maires et élus sur le territoire national, avec des étiquettes politiques diverses ou sans étiquette politique, ont déjà pris une position nette en faveur de la protection de la santé de la population en décidant de ne pas rouvrir les écoles. C'est le cas des maires de Cannes, Montpellier, Tulle et de bien d'autres communes tout comme du Conseil Départemental des Bouches du Rhône.

Alors parce que les salariés ne veulent pas « mourir au travail » ni même être contaminés, parce qu'il en va de la santé de l'ensemble de la population à commencer par celle de nos enfants, nous vous demandons de prendre la décision de ne pas rouvrir les établissements scolaires le 11 mai prochain.

Nous vous demandons également de faire connaître aux pouvoirs publics les préalables à toute reprise d'activité :

- Le dépistage systématique de tous les personnels et des élèves ;
- La mise en œuvre de toutes les mesures de protection nécessaires (équipements de protection à hauteur des besoins, désinfection totale des locaux, tests quotidiens...).

Nous nous tenons à votre disposition pour échanger de vive voix sur ce sujet, si vous le souhaitez.

Veillez agréer Madame, Monsieur, l'expression de toute notre considération.

Le Secrétaire Général

Eric BELLOUNI